

Pour diffusion immédiate
CNW Codes 35
Hebdos régionaux du Bas-Saint-Laurent

Projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk dans les MRC de Kamouraska, Témiscouata et Rivière-du-Loup

L'audience publique se poursuit le 23 juillet 2024

Québec, le 18 juin 2024 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Marie-Eve Fortin, présidente, et de Linda St-Michel, commissaire, annonce la tenue de la deuxième partie de l'audience publique sur [le projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk sur le territoire des MRC de Kamouraska, de Témiscouata et de Rivière-du-Loup par Énergie éolienne PPAW s.e.c.](#)

La deuxième partie de l'audience publique est consacrée exclusivement à la présentation des mémoires, ainsi qu'à l'expression des opinions verbales et des suggestions sur le projet par toute personne, tout groupe ou tout organisme qui souhaitent donner leur avis à la commission d'enquête.

Date : Le 23 juillet 2024

Heure : 19 h

Endroit : Hôtel Levesque, salon Lucien-Levesque, 171, rue Fraser à Rivière-du-Loup
aussi en direct sur le [site Web](#) et la [page Facebook](#) du BAPE

Les séances se poursuivront les jours suivants selon la participation publique.

Comment participer?

Il y a plusieurs façons de donner son point de vue. D'abord, il est possible de s'adresser à la commission à l'occasion des séances publiques, que ce soit pour présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement sur le projet. Afin de nous permettre de planifier les séances publiques, nous vous invitons à prendre rendez-vous avant le 8 juillet 2024 à midi en remplissant le formulaire [Je parle à la commission](#) ou en téléphonant au 1 800 463-4732.

Il est également possible de déposer un mémoire sans le présenter en séance. Rappelons qu'un mémoire est un document qui n'a aucune limite de page et qui sert à exposer des préoccupations ou des opinions sur le projet. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent ces opinions. Celles et ceux qui souhaitent envoyer un mémoire ont jusqu'au 18 juillet 2024 à midi pour compléter le formulaire [Je transmets un mémoire](#), ou encore, l'acheminer par la poste au 140, Grande Allée Est, bureau 650, Québec (Québec) G1R 5N6.

La commission offre aussi l'option de lui faire parvenir un court commentaire (moins de 1 000 caractères) ou une image commentée. Pour ce faire, il suffit de remplir les formulaires

[Je transmets un commentaire](#) ou [Je transmets une image commentée](#) avant le 18 juillet 2024 à midi.

Les modalités de participation ainsi que des indications concernant la préparation de votre opinion se trouvent dans les pages [Je donne mon point de vue](#) et dans la section [Participer](#) du site Web du BAPE.

Où consulter la documentation sur le projet?

L'ensemble de la documentation est disponible en version électronique sur le [site Web du BAPE](#), où les transcriptions des séances de la première partie de l'audience et les autres documents déposés dans le cadre des travaux de la commission d'enquête sont regroupés.

Les documents relatifs au dossier peuvent aussi être consultés à l'hôtel de ville de Pohénégamook et à l'hôtel de ville de Saint-Honoré-de-Témiscouata. De plus, il est toujours possible d'obtenir de l'information en communiquant avec le BAPE.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement que lui confie le ministre responsable de l'Environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux et abonnez-vous à l'infolettre, [L'heure juste](#).



– 30 –

Source : Alexandre Tanguay
Conseiller en communication
581 925-0690 ou 1 800 463-4732
eolienppaw@bape.gouv.qc.ca
bape.gouv.qc.ca